



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-032-2026-04

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)**

IDF-2026-04-10-00008 - Acte de déclaration n° DOS - 2026 / 1587  
portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale du centre national de référence pour les groupes sanguins  
(CNRGS) de l'Etablissement français du sang, sis 20 rue Bouvier 75011  
PARIS?? (2 pages)

Page 3

## **Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris**

IDF-2026-04-16-00001 - Arrêté modificatif du 16 avril 2026?? portant  
modification de la composition?? du Conseil de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise (2 pages)

Page 6

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes**

IDF-2026-04-15-00004 - Arrêté modifiant l'arrêté  
n°IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023?? portant composition  
nominative du Conseil économique, social?? et environnemental  
d'Ile-de-France?? (2 pages)

Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-04-10-00008

Acte de déclaration n° DOS - 2026 / 1587 portant  
modification de fonctionnement du laboratoire  
de biologie médicale du centre national de  
référence pour les groupes sanguins (CNRGS) de  
l'Etablissement français du sang, sis 20 rue  
Bouvier 75011 PARIS

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### Acte de déclaration n° DOS – 2026 / 1587

**Portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du centre national de référence pour les groupes sanguins (CNRGS) de l'Établissement français du sang, sis 20 rue Bouvier 75011 PARIS**

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique, le livre II de la sixième partie ;
- VU** la loi n° 2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'acte de déclaration n° DOS 2025-1044 en date du 31 mars 2025 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du centre national de référence pour les groupes sanguins (CNRGS) de l'Établissement français du sang, sis 20 rue Bouvier 75011 PARIS ;

**CONSIDERANT** La demande reçue le 26 janvier 2026 adressée par le Docteur Ibtissam CHAMI, biologiste-responsable du laboratoire de biologie médicale du centre national de référence pour les groupes sanguins (CNRGS) de l'Établissement français du sang Île-de-France (EFS), sis 122 rue Marcel Hartmann, Léapark bâtiment B, 94200 IVRY-SUR-SEINE, exploité par l'Établissement Français du Sang sis 20 avenue du Stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS, afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- L'intégration de Madame Agnès CECILLE, pharmacien biologiste, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CONSIDERANT** La copie du contrat de travail de praticien hospitalier détaché conclu entre l'Établissement français du sang d'Île-de-France et Madame Agnès CECILLE en date du 16 décembre 2025 et à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026, portant sur son exercice au sein du Centre National de Référence des Groupes Sanguins (CNRGS) ;

**CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Agnès CECILLE ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation délivrée par le COFRAC au laboratoire de biologie médicale du CNRGS de l'Établissement français du sang n° 8-4223 rév.5, ayant pour date de prise d'effet le 3 juillet 2025 et pour date de fin de validité le 30 septembre 2027 ;

## PREND ACTE DE LA DECLARATION :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale du centre national de référence pour les groupes sanguins (CNRGS) de l'Etablissement français du sang, ayant son siège social administratif au 122 rue Marcel Hartmann, Léapark bâtiment B, 94200 IVRY-SUR-SEINE, exploité par l'Etablissement Français du Sang sis 20 avenue du Stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS, et enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le N° 93 001 922 9, fonctionne sur le site fermé au public ci-dessous :

- Le site sis 20, rue Bouvier 75011 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie spécialisée  
N° FINESS ET en catégorie 132 n° 75 006 638 3

La liste des biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale du centre national de référence pour les groupes sanguins (CNRGS) de l'Etablissement français du sang est la suivante :

- Dr Ibtissam CHAMI, pharmacien, biologiste responsable
- Dr Capucine HYON, médecin biologiste
- Dr Isabelle RUTH, pharmacien biologiste
- **Dr Agnès CECILLE, pharmacien biologiste**

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** L'acte de déclaration n° DOS 2025-1044 en date du 31 mars 2025 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du centre national de référence pour les groupes sanguins (CNRGS) de l'Etablissement français du sang, sis 20 rue Bouvier 75011 PARIS, est abrogé.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 10 avril 2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Par délégation,  
Le directeur du Pôle Efficience

**signé**

Fabien PÉRUS

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2026-04-16-00001

Arrêté modificatif du 16 avril 2026  
portant modification de la composition  
du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance  
Maladie (CPAM) du Val-d'Oise

**ARRÊTÉ modificatif du 16 avril 2026  
portant modification de la composition  
du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise**

**La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées**

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs, y compris travailleurs indépendants, au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

VU l'arrêté initial du 08 avril 2026 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise

VU l'arrêté modificatif du 13 avril 2026 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise

VU les désignations formulées au titre des représentants des employeurs de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

VU l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise est modifiée comme suit :

**2° En tant que Représentants des employeurs**

- *Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :*

Titulaires :

- Monsieur COULANGETTES Christophe *sur poste vacant*

Suppléants :

- Madame Sabine DECHAUMONT *sur poste vacant*

Page 1 sur 2

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale  
Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire  
[mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr](mailto:mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr)  
21, rue Miollis – 75015 PARIS

## **Article 2**

L'Adjoint chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 16 avril 2026

**La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation :

**Signé**

Théophile TOSSAVI

Page 2 sur 2

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale  
Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire  
[mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr](mailto:mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr)  
21, rue Miollis – 75015 PARIS

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2026-04-15-00004

Arrêté modifiant l'arrêté  
n°IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023  
portant composition nominative du Conseil  
économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France

**ARRÊTÉ N°IDF  
modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023  
portant composition nominative du Conseil économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Grand officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu la loi n° 2022-217, du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local, et notamment son article 231 ;

Vu le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017, relatif à la composition et au renouvellement des conseils économique, social et environnementaux régionaux, modifié par le décret n°2023-632 portant diverses adaptations du code l'action sociale et des familles et du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-15-00005 du 15 décembre 2023 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2024-02-02-00003 du 2 février 2024 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Mme Marie-Hélène NOTIS, en date du 17 mars 2026, faisant part de sa démission de son mandat de conseillère au sein du deuxième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Mme Isabelle HERBEMONT-DUPUY, transmis le 24 mars 2026 faisant part de sa démission de son mandat de conseillère au sein du deuxième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France ;

Vu le courrier de Mme Julie NOIR DE CHAZOURNES, présidente de l'Union régionale CFE-CGC Ile-de-France, en date du 30 mars 2026, faisant part de la désignation de M. Laurent GRIZON en remplacement de Mme Marie-Hélène NOTIS et de Mme Vanessa LEPOULTIER en remplacement de Mme Isabelle HERBEMONT-DUPUY ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : au II de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 décembre 2023 susvisé, les mots : « *par l'Union régionale CFE-CGC d'Ile-de-France : Mme Marie-Hélène NOTIS ; Mme Isabelle HERBEMONT-DUPUY* » sont remplacés par les mots : « *par l'Union régionale CFE-CGC d'Ile-de-France : M. Laurent GRIZON ; Mme Vanessa LEPOULTIER* ».

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du II de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 décembre 2023 modifié sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

Fait à Paris, le 15 avril 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

**SIGNE**

Marc GUILLAUME